

PROTOCOLE DE REPRISE DE LA SECTION USM GAGNY TENNIS

1. MESURES GENERALES:

- La pratique autorisée du tennis devra avoir lieu exclusivement sur des terrains en extérieur (terrains 1, 2, 5 et 6) pour un jeu à l'air libre. Les courts 5 et 6 en terre battue seront débâchés pour permettre une pratique extérieure.
- La pratique sera possible exclusivement en simple, dans le respect permanent des gestes barrières et de la règle de distanciation sociale de 2 mètres au minimum.
- Si un membre apprend qu'il est atteint du COVID-19, il est invité à communiquer au plus vite au référent COVID-19 de la section (M. Paolini) la date et le créneau de sa présence au club. Afin de garantir l'anonymat, il ne donnera ni son nom, ni le court sur lequel il se trouvait. Le club informera l'ensemble des personnes présentes durant le même créneau et les invitera à contacter leur médecin traitant et à appliquer les mesures d'auto-isolement et d'auto-quarantaine promulguées par l'OFSP.
- Les horaires d'ouverture seront les suivants sur l'ensemble de la semaine:
 - 10h / 22h

Publics concernés:

- Tous les joueurs et les joueuses licencié(e)s au sein de l'USMG pour du jeu libre en simple dans le cadre d'une pratique « loisir ».
- Les cours individuels au sein des clubs FFT avec les enseignants de l'USMG tennis.
- Le jeu individuel au mur.

Mesures générales:

Toute décision de réouverture d'un club devra être validée par son Comité directeur qui mandate le président de l'USMG et le président de la section tennis afin d'y procéder dans le respect des consignes gouvernementales et fédérales.

prévoir des gants s'ils le souhaitent pour protéger leurs mains des produits détergents-désinfectants).

- La réservation des courts s'effectue en ligne, notamment via Ten'Up, ou par téléphone afin d'éviter tout contact avec le personnel d'accueil et pour permettre un traçage ultérieur en cas de nécessité.
- Les arrivées/départs des réservations de courts et les horaires des cours sont échelonnés pour éviter le brassage de populations et pour garantir la distanciation sociale dans les zones communes.
- Instauration d'un sens de circulation permettant de respecter la distanciation sociale.
- L'accès aux lieux de rangements de matériel pédagogique et technique est interdit à toute personne étrangère non autorisée.
- Chaque joueuse ou joueur entre sans accompagnateur. Ces derniers, le cas échéant, se contentent de déposer le joueur devant le club et le récupèrent à la fin du créneau horaire (ils ne restent pas pour regarder les séances).
- La pratique du jeu en double n'est pas autorisée (afin de limiter les interactions entre les partenaires et de garantir la distanciation).

2. RÈGLES DE REPRISE DE LA PRATIQUE « LOISIR » DU TENNIS

Consignes aux joueurs:

Avant d'entrer sur le court :

- Les joueuses et les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Les joueuses et les joueurs doivent arriver en tenue de tennis (les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre) et avec leur propre matériel.
- Pour éviter que les joueuses ou les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.

Sur le court :

- L'enseignant ne doit pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation sociale.
- L'enseignant se lave les mains ou utilise un gel hydro-alcoolique après chaque cours. Il ne porte à aucun moment la main à son visage.
- L'élève ne doit pas toucher au matériel pédagogique (pas de prêt de raquettes par le club).

Si l'enseignant fournit les balles :

- Durant le cours, un nombre restreint de balles est utilisé.
- L'élève ne doit pas ramasser les balles avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. L'élève lui renvoie alors les balles avec la raquette ou le pied.
- L'utilisation des gants n'est pas conseillée pour l'élève ni pour l'enseignant. L'utilisation d'un gel hydro-alcoolique sur le court et le lavage des mains avant et après le jeu est en revanche obligatoire.
- Si son panier ne lui est pas personnel, l'enseignant doit faire un roulement tous les 4 jours d'un jeu de balles pour laisser les balles au repos 72 heures, temps nécessaire permettant au virus de disparaître de la surface de la balle.
- L'élève n'ayant pas le droit de toucher les balles fournies par l'enseignant, un entraînement au service ne peut se dérouler qu'avec des balles marquées apportées par l'élève. L'enseignant n'aura alors pas le droit de toucher les balles fournies par l'élève.

RAPPELS:

- Les noms sur les réservations doivent correspondre à ceux des joueurs présents sur le court (même en cas de prolongement sur le créneau suivant).
- Seul les simples sont autorisés, pas de doubles.
- Tous vos déchets sont à reprendre avec vous.

Des contrôles ont lieu par des employés du club, des représentants de la commune ou du comité, afin de vérifier la bonne application et éviter la fermeture des installations du Club.

Dès à présent, le comité se réserve le droit de suspendre le code de réservation pour une durée de 15 jours à tout membre ne respectant pas les consignes.

Nous comptons sur votre bonne coopération dans l'application du plan pour ne pas avoir à appliquer cette mesure et surtout ne pas voir nos installations fermées à nouveau.